

DISPOSITIF DE MISE

La mise en œuvre du CTE ne peut se résumer à une somme de contrats individuels : **la spécificité territoriale du Marais poitevin conduit à mettre en place un ensemble de dispositions complémentaires** assurant le pilotage et le suivi de l'opération, l'instruction des dossiers, l'information, l'animation et la formation des agriculteurs et l'appui scientifique et technique.

Pilotage et suivi de l'opération

➔ AU NIVEAU DE L'ENSEMBLE DU MARAIS POITEVIN : COMITE AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT (CAE)

Création d'un Comité agriculture-environnement (CAE) spécifique au Marais poitevin sur le modèle des CRAE existants dans chacune des régions – Poitou-Charentes et Pays de la Loire – concernées. Cette création est d'autant plus souhaitable que les CTE sont appelés à prendre la suite des mesures agri-environnementales en cours, notamment des OLAE qui couvrent tout le Marais poitevin.

Le CAE aura notamment les attributions suivantes :

- favoriser le dialogue et la concertation entre les acteurs et les utilisateurs du Marais poitevin ;
- suivre la mise en place et l'évolution du CTE ;
- donner un avis sur les projets de modification du contenu du CTE type ;
- donner un avis sur les organismes agréés pour le diagnostic d'exploitation, et l'accompagnement ;
- donner un avis sur les CTE présentés par les agriculteurs à la CDOA ;
- ...

Sa composition (administration, élus, usagers, membres associés) s'inspirera de celle des CRAE mis en place pour la conduite des opérations agriculture-environnement.

➔ AU NIVEAU LOCAL : COMITES LOCAUX

Au niveau local, des comités locaux prennent la suite des comités de pilotage des OLAE et permettront un suivi au plus près du territoire en tenant compte des spécificités locales. Ils arrêtent les dispositions des cahiers des charges qui doivent être définies au niveau local.

➔ APPUI SCIENTIFIQUE

Création d'un « *Comité scientifique* » sur la base des institutions existantes, poursuivant le rôle de conseil et de veille joué jusqu'à présent par l'INRA, le CNRS, la LPO, le Muséum... Il doit proposer :

- la constitution des références technico-économiques pour le suivi et l'évaluation des mesures engagées,
- la conduite de recherches appliquées, prioritairement sur la valorisation des prairies permanentes, sur l'optimisation du système de production, sur les modes de production compatibles avec le maintien de la biodiversité, sur la valorisation des produits...

EN ŒUVRE DU CTE

Dispositif d'accompagnement

Le dispositif d'accompagnement doit permettre la formulation du projet d'exploitation et favoriser la mise en œuvre des mesures proposées dans le cadre du CTE.

Bénéficiant de financements hors CTE, le dispositif d'accompagnement est proposé au niveau de chacun des départements après avis du Comité agriculture-environnement du Marais poitevin.

Il est souhaitable que ce dispositif assure l'accompagnement des étapes suivantes :

➤ MONTAGE DES PROJETS ET INSTRUCTION DES DOSSIERS

Le projet individuel d'exploitation constitue l'élément de base du contrat. Un dispositif spécifique, mis en œuvre par des organismes agréés par les CDOA, accompagnera les principales étapes de son montage : diagnostic d'exploitation et élaboration du projet individuel.

➤ ANIMATION ET FORMATION DES EXPLOITANTS

GROUPES TECHNIQUES LOCAUX : favoriser une démarche collective

Les **groupes techniques locaux** sont constitués sur la base d'unités territoriales cohérentes, tels les syndicats de Marais, par les exploitants signataires des CTE. Ils sont animés par des techniciens des organismes agréés par le Comité agriculture-environnement du Marais poitevin et les CDOA.

Outils de sensibilisation, ils permettent les échanges entre les agriculteurs, l'appropriation de certains aspects, le suivi et l'évaluation technique des résultats au regard des objectifs retenus dans le projet d'exploitation.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET FORMATION : permettre la mise en œuvre du projet d'exploitation

Les exploitants pourront également bénéficier d'un **appui individuel** et de **formations** favorisant la mise en œuvre de leurs projets d'exploitation.